

MER 25

JEU 26

VEN 27

SAM 28

DIM 29

LUN 30

Bulletin VigiViti-81

n°8 - 24 mai 2022, d'après le BSV n°8

Cette semaine:

- Données météorologiques
- Black-rot
- Mildiou
- **O**ïdium
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Flavescence dorée
- Mesures agroécologiques
- Divers

Stades phénologiques



La floraison est enclenchée dans la majorité des situations. Les parcelles les plus précoces de Gamay et Chardonnay sont au stade "fin floraison" et les parcelles les plus tardives de Mauzac et de Duras sont au stade "boutons florages aéposés" floraux séparés".

"Début floraison" sur Fer servadou

DONNEES METEOROLOGIQUES

Météorologie:

La semaine dernière a été estivale et sèche. Cette semaine, les températures sont en baisse, il n'y a toujours

0

0

0

0

0

13

27

14

28

pas de pluie prévue.

BLACK-ROT

Analyse de risque

<u>Observations:</u> Quelques taches récentes sur feuilles ont été ponctuellement observées la semaine dernière. Cette sortie de taches de faible ampleur est à relier aux pluies très localisées du 3 mai.



Taches de black rot sur feuille



Phytoyoxicité de Spotlight.

Préconisations

Aucune pluie n'est annoncée pour la semaine en cours. Attention en présence de symptômes sur feuilles, des repiquages sont possibles, lors des et brouillards matinaux. Surveillez l'évolution des prévisions météos et intervenez avant les pluies sur l'ensemble des parcelles.

Polyram DF, Lutiram, métirame Zn, 2kg/ha, (3 applications max)

Enervin, Privest, amétoctradine/métiramezn, 2,5kg/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,3L/ha (2 applications max)

* Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), CMR

Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime et IDM

Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

<u>Spécialités à base de SDHI</u> * Luna Xtend, fluopyram/trifoxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

Natchez, trifloxystrobine,

0,125kg/ha (2 applications max) * StrobyDF, krésoxym méthyl, 0,2kg/ha (2 applications max), CMR

<u>Alternatives</u>

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (Biocontrôle).

Analyse de risque:

La période de risque est en cours. Selon les prévisions actuelles, aucune pluie n'est prévue.

<u>A retenir</u>

Attention, en présence de taches, des repiquages sont possibles avec l'humidité matinale.

MILDIOU

Analyse de risque

Observations:

Aucun nouveau symptôme n'a été signalé sur le vignoble.



Mildiou sur feuille

Modélisation:

La semaine dernière a encore été sèche sur l'ensemble aucune contamination épidémique n'a des secteurs. été modélisée

Sur l'ensemble des secteurs, il faudrait un cumul supérieur à 40 mm pour déclencher des contaminations épidémiques.

Selon les prévisions actuelles, aucune pluie n'est annoncée dans les prochains jours.

A retenir

Toujours pas de pluie prévue cette semaine.

Préconisations

La pression exercée par le mildiou est très faible et aucune pluie n'est prévue. Le cumul nécessaire pour engendrer des contaminations épidémiques est supérieur à 40mm. Surveillez l'évolution des prévisions météos et intervenez avant les pluies si nécessaire.

<u>Produits de contact:</u>
* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre

3,75kg/ha (5 applications maximum)

Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications)

Ventaro, Amaline flow, zoxamide/cuivre, 2,8L/ha (2 applications max)

Produits systémiques:

* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame
zn, 2,5kg/ha (2 applications max)

Mildicut, dissodium phosphonate

/cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)

Profiler, fluopicolide/fosétyl Al, 3kg/ha (1

application max) Mikal Flash, fosétyl/folpel, (3 4kg/ha

applications max), CMR * Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, biocontrôle

LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, biocontrôle

Données optidose : 50% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est observé au vignoble.

Analyse de risque:

La floraison, est la période de sensibilité maximale des grappes. Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture de la grappe".

Les conditions actuelles sont très favorables, des contaminations sont possibles.

Préconisations

Les conditions météorologiques actuelles sont très favorables, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée); Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max).

Spécialités à base de Benzophénone

Vivando, Algébre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

*Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,25L/ha (2 applications max)

* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha,

(3 applications max), CMR

*Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime et IDM

Dynali, Rocca, Conydia,

cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

Luna Xtend, fluopyram/trifoxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

<u>Spécialités à base de strobilurines:</u>
* Natchez, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

<u>A retenir</u>

Les conditions sont très favorables aux contaminations, protégez l'ensemble des parcelles.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : Le vol est terminé, les premiers glomérules sont visibles.

Analyse de risque La floraison est enclenchée sur la majorité des parcelles, prévoir un dénombrement des glomérules la semaine prochaine. Il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.



Glomérules sur inflorescence.

Seuil de nuisibilité: 50 glomérules pour 100 inflorescences.

(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences glomérule au moins avec pour inflorescences).

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1. Si lors du comptage des glomérules, le seuil de nuisibilité est dépassé, un traitement devra être placé sur les pontes en G2.

Pour les piégeurs, penser à changer les capsules de phéromones.

Alternatives
La confusion est une méthode biocontrôle.

<u>A retenir</u>

Faire des comptages la semaine prochaine.

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

<u>Observations</u>

Des larves sont fréquemment observées sur le vignoble, les populations peuvent être importantes.

Analyse de risque
La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires, ce sont les larves qui engendrent les grillures. Ponctuellement les populations peuvent être proches du seuil d'intervention.

Larves de cicadelle verte (photoVinovalie)



Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil. La gestion de ce ravageur peut être couplée avec les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée.

*Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m

*Karaté zéon, Karate Xflow, lambda

-cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), ZNT=50m * Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)

*Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)

Alternatives: Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dés l'apparition des premières larves.

*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4

applications max)
*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais).

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Des larves au stade L1 et L2 sont observées sur le vignoble.



Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 devra être réalisé entre le 7 et 19 juin.

Attention: épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

A retenir

T1 du 7 au 19 juin..

MESURES AGRO-ECOLOGIQUES 21

Les biocontrôles ; une alternative aux produits phytosanitaires issus de la chimie.

Les biocontrôles sont des produits qui utilisent des mécanismes naturels pour lutter contre les ennemis des cultures. Les biocontrôles, regroupent des méthodes de protection préventives, qui ne visent pas à l'éradication du parasite ou de la maladie, mais plutôt à limiter sa présence.

Les biocontrôles, ont un profil toxicologique sur la santé humaine et l'environnement plus favorable que les produits phytosanitaires issus de la chimie. Ils permettent de mieux préserver la biodiversité.

Les biocontrôles ne sont pas systématiquement utilisables en agriculture biologique (par exemple les spécialités à base de phosphonate).

<u>Les 4 catégories de biocontrôle et leurs usages en viticulture</u>

- Les macro-organismes : ils regroupent les auxiliaires utilisés en lutte biologique, ce sont des invertébrés, insectes, acariens, nématodes. Ils ne figurent pas dans la liste des biocontrôles car ils ne sont pas soumis à l'autorisation de mise sur le
- * les typhlodromes (phytoséides) prédateurs des acariens.

marché (AMM).

- * les trichogrammes, petites guêpes qui vont parasiter les oeufs de tordeuses de la grappe (Tricholine vitis).
- Les micro-organismes : ils regroupent les organismes vivants microscopiques, bacteries, levures, champignons, virus...
- * Bacillus thuringiensis est efficace contre les vers de la grappe (Delfin, Dipel DF...).
- *Čerevisane (parois de levures) est utilisé contre le mildiou (Roméo).
- Les médiateurs chimiques : ils comprennent les phéromones d'insectes (molécule de comportement sexuel) et les kairomones (molécule de communication).

Les phéromones sont utilisées dans la confusion sexuelle, mais elles permettent également le suivi des vols des ravageurs et le contrôle de populations d'insectes par le piégeage massif.

- * Phéromones utilisées dans les diffuseurs pour la confusion sexuelle, contre les vers de la grappe. Elles sont également utilisées pour le suivi des vols d'eudemis (piéges).
- Les substances d'origine naturelle : elles sont composées de substances présentes dans le milieu naturel. Elles peuvent être d'origine, végétale, animale ou minérale.

Dans cette catégorie sont recencés des stimulateurs des défenses des plantes (SDP). Ils sont préconisés en association avec d'autres produits phytosanitaires à des doses réduites, le cuivre par exemple.

- * Phosphonate de potassium et disodium phosphonate sont utilisés contre le mildiou de la vigne, ce sont des stimulateurs des défenses de la plante (Etonan, LBG01F34, Redeli...).
- * COS OGA est un SDP, issu de carapaces de crustacés, il est également utilisé contre le mildiou (Blason, Bastid...).
- * le soufre d'origine minérale à de nombreuses applications. Il à un effet freinant sur certains ravageurs (érinose, acariose et acariens) et il est efficace sur l'oïdium et l'excoriose. Le soufre n'est pas homologué contre le black-rot, mais il a un efficacité secondaire sur cette maladie.
- * L'huile essentielle d'orange douce est utilisée contre le mildiou. Elle a un effet dessicant sur les taches déclarées. Elle a également une efficacité sur certains insectes, (cicadelle verte, thrips...).

Réglementation:

Hormis la catégorie des «macro-organismes», les produits de biocontrôle sont soumis à Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ils sont considérés comme des produits phytopharmaceutiques (PPP).

La liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture est accessible depuis la Newsletter.

DIVERS



Carences: De nombreux symptômes de carence en potasse et de chlorose ferrique sont observés sur le vignoble.

Cochenilles: l'essaimage a débuté.



Carence en potasse

Cochenilles, essaimage des jeunes larves (photo Vitivista)

Méligéthes: De nombreuses méligèthes sont présentes dans les inflorescences.





Eutypiose: présence de pieds atteints sur les parcelles.

Fer servadou atteint par

Prochain bulletin le 31 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS TECHNIQUES/Viticulture/Documents techniques/Protection vignoble/doc alternatives cepp viti 12 0 4 2022.pdf









Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy: http://ephy.anses.fr. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques. de charges spécifiques

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 21Ž8 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 , dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs BP 89 – 81003 ÅLBI Cedex Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09 Email : accueil@tarn.chambagri.fr Rédigé par : Virginal ours MIDATET

Marie Laure MURATET

v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73 t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81 ml.muratet@tarn.chambagri.fr _ 06.69.32.70.75





www.afnor.org Conseil-Formation Etude-Diagnostic

